

République Démocratique du Congo
Province du Sud-Kivu
CENTRE NATIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA PARTICIPATION POPULAIRE
CENADEP/Antenne du Kivu

Atelier de Bukavu sur les outils de plaidoyer social
organisé du 17 au 18/09/2002

Commandité et réalisé par
CENADEP/Antenne du Kivu

Septembre 2002

PLAN

INTRODUCTION

PROCEDURE DE TRAVAIL ET TERMES DE REFERENCE.

I.1. Précision de l'identification des participants.

I.2. Procédure pédagogique.

PROGRAMMATION DU TRAVAIL

RESULTATS DES TRAVAUX DES NOYAUX SUR LES THEMES CIRCONSCRITS.

III.1. Intérêt du sujet.

III.2. Définition du concept plaidoyer social.

III.3. Description des groupes cibles pour lesquels un plaidoyer social se fait.

III.4. Les acteurs sociaux.

III.5. Les décideurs sociaux.

III.6. Le changement qualitatif, le mieux être : comment doit-il être ?

6.1. Les valeurs de base des éléments sociaux.

6.2. L'accès et l'exercice de ces différents droits économiques et sociaux reflètent un changement qualitatif, en mieux être.

III.7. La constitution des coalitions et leur raison d'être.

7.1. La construction des coalitions.

7.2. La raison d'être des coalitions.

III.8. Le plaidoyer social exige t-il un processus de communication ? Comment le faire ?

8.1. Processus de communication.

8.2. Comment le faire ?

III.9. Le plaidoyer social est-il un processus de pression et/ou de lobbying ? Comment ?

III.10. Quelles sont les différentes étapes d'une méthodologie de plaidoyer social.

10.1. Phase d'identification de la situation à changer.

10.2. Phase d'implication d'autres acteurs.

10.3. Phase de définition des stratégies d'ensemble.

10.4. Phase d'exécution

10.5. Phase de re planification.

III.11. Etude de quelques cas de plaidoyer social pour faciliter la conceptualisation/la capitalisation.

11.1. Plaidoyer contre la sur taxation de la société Bralima.

11.2. Plaidoyer par rapport à l'utilisation du téléphone portable RwandaCell

11.3. La grève des fonctionnaires de l'Etat du Sud-Kivu.

11.4. Plaidoyer contre le recrutement et utilisation des Kadogos (enfants soldats) par le RCD.

LECTURE CONSEILLEE

Annexe : Liste des participants.

O. INTRODUCTION

Prévue à 8h00, la journée a été ouverte à 8H45' par Mr Eric KASUKU KALABA, modérateur des travaux. Etant donné que sur 19 personnes invitées, 11 étaient présentes, le Modérateur a souhaité la bienvenue à tout le monde et a insistés sur le besoin de devoir commencer bien que tous les invités n'étaient pas encore arrivés.

Les participants ont lu la procédure du travail qui les attend pour ces deux jours et ont procédé à la précision de l'identification écrite sur une longue feuille blanche reprenant le nom, la structure d'appartenance et la fonction occupée.

La procédure et le programme du travail ont fait l'objet d'un débat avant d'être adoptés..

Toutefois, les noyaux pourraient se fixer un calendrier de travail à poursuivre après ces assises.

Le modérateur a fixé les participants sur la composition de l'équipe pédagogique constituée de la manière suivante:

Coordinateur des travaux : Cyprien BIRINGINGWA
Modérateur : CT Eric KASUKU KALABA
Rapporteur général et Modérateur Adjoint : Thaddée HYAWE-HINYI Balundi
Secrétaire : Jules-J. KANJIRA MATEMBERA.

Cette équipe pédagogique a été renforcée par les rapporteurs des noyaux qui ont été mis sur pieds au cours de cet atelier.

Les noyaux ont été constitué de la manière suivante :

| Noyau n° I | Noyau n°II | Noyau n° III |
|------------------------|--------------------------|-------------------|
| Me Bisimwa Ntakobajira | - Me Chrispin Mutwedu | - Raphaël Wakenge |
| Mme Astrid MUJINGA | - Didace Kaningini Kyoto | - Bertin RUTEGA |
| Félicien Zozo Ruk. | - CT Eric Kasuku Kalaba | - Murhabazi Nameg |
| Thaddée HYAWE-HINYI | - Arsène Kirhero | - Kizito Mushizi |
| Eric Kajemba | - Basile Kabazimya K. | - Me Christian M. |
| - Lukendo BULONGO | - Biringingwa Cyprien | - |
| Jules-J. KANJIRA | - Bosco Muchukiwa | |

| Groupe | Modérateur | Rapporteur |
|-----------|-------------------------|---------------------|
| Noyau I | Thaddée HYAWE-HINYI | Astrid MUJINGA |
| Noyau II | C.T. Eric KASUKU KALABA | Me Chrispin MUTWEDU |
| Noyau III | MURHABAZI NAMEGABE | Me Christian MUKOSA |

Les noyaux devaient traiter les questions de la manière suivante conformément aux termes de référence :

| NOYAU | Questions à traiter |
|-------|---------------------|
| I | 1, 2, 3, 4, 5 |

| | |
|-----|-----------------|
| II | 1, 2, 6, 7, 8 |
| III | 1, 2, 9, 10, 11 |

Les thèmes à traiter en rapport avec le Plaidoyer Social sont les suivants :

Intérêt du sujet

Définitions du concept plaidoyer social

Décrire les groupes cibles pour lesquels un plaidoyer social se fait (contexte de la RDC).

Qui sont les acteurs sociaux et le profil d'un animateur social ?

Qui sont les décideurs vers qui on adresse un plaidoyer social (dans le contexte congolais) ? Comment se comportent-ils ?

Le changement qualitatif, le mieux-être : Comment doit-il être ?

Comment construire les coalitions pour mener à bien le plaidoyer social ? Pourquoi faire des coalitions ?

Le Plaidoyer Social exige un processus de communication ? Comment le faire ?

Le processus de pression et lobbying (Le Plaidoyer social est-il un processus de pression et/ou lobbying ? Comment ?)

Quelles sont les différentes étapes d'une méthodologie de plaidoyer social ?

Etudes de quelques cas de plaidoyer social pour faciliter la conceptualisation/ la capitalisation.

Ces thèmes ont été approfondis dans les noyaux respectifs. Le travail de brainstorming a suivi et la documentation a été sélectionnée par après.

L'exploitation des documents sélectionnés et la rédaction des drafts ont occupé la majeure partie de deux journées de l'atelier.

PROCEDURE DE TRAVAIL ET TERMES DE REFERENCE.

I.1. Procédure de travail

Précision de l'identification (nom, structure, fonction) cfr. Liste des participants en annexe.

b) Procédure pédagogique.

Structuration du groupe

Lecture et explication des termes de référence

Restitution des noyaux

Approfondissement et explicitation des thèmes noyaux

Brainstorming à partir des expériences en rapport avec les thèmes par noyaux

Documentation sélective par noyau

Rédaction du document de chaque noyau

Multiplication des drafts des noyaux et leur distribution aux membres de tous les noyaux

Amendements des drafts par les membres de toute l'équipe (observation, remarques, compléments)

Harmonisation des drafts amendés par chaque noyau

Plénière et mise en commun
Production du premier draft d'ensemble
Amendement par l'extérieur
Production du draft final

PROGRAMMATION DU TRAVAIL

Mardi, 17 septembre 2002

8h-8h10 : Précision des identités des participants

8h10-8h30 : Discussion sur la procédure de travail

Travaux proprement dits :

8 h 30 – 8 h 35 : Informations sur la structuration de l'équipe

8 h 39 – 9 h 00 : Lecture et explication des Termes de Référence

9 h 00 – 9 h 15 : Constitution des noyaux de travail

9 h 15 – 9 h 25 : Structuration des noyaux de travail

9 h 25 – 10 h 00 : Approfondissement des thèmes et leur explicitation par noyau

10 h 00 – 10 h 15 : Pause

10 h 15 – 12 h 30 : Brainstorming

12 h 30 – 13 h 30 : Pause – Repas

13 h 30 – 14 h 30 : Documentation sélective

14 h 30 – 16 h 30 : Harmonisation et exploitation de la documentation sélective

16 h 30 : Fin de la journée

Mercredi, 18 septembre 2002

8 h 00 – 8 h 15 : Récapitulation de la journée du 17 septembre

8 h 15 – 10 h 00 : Rédaction des drafts au niveau des noyaux

10 h 00 – 10 h 15 : Pause

10 h 15 – 12 h 30 : Rédaction des drafts

12 h 30 – 13 h 30 : Pause – Repas

13 h 30 – 14 h 30 : Amendement des drafts des noyaux

14 h 30 – 15 h 00 : Intégration des amendements par chaque noyau

15 h 00 – 17 h 00 : Plénière et mise en commun

Jeudi, 19 septembre 2002

Production du rapport final : par le Coordinateur du Cenadep/Antenne du Kivu,
le Modérateur,

le Rapporteur Général, les trois Rapporteurs des Noyaux de travail et le
Secrétaire.

I.2. Termes de référence.

III. RESULTATS DES TRAVAUX DES NOYAUX SUR LES THEMES CIRCONSCRITS.

III.1. INTERET DU SUJET

Dans le contexte actuel de la RDC, pays pourvu généreusement par la nature mais
présentant aujourd'hui une image très sombre, un plaidoyer social s'avère opportun.

Plusieurs raisons justifient le recours à ce plaidoyer social. Il s'agit entre autre de :

l'histoire de la RDC : elle est marquée par un temps de forte dictature caractérisée par le pillage des ressources naturelles du pays par un groupe de gens, la mauvaise distribution du revenu national oubliant que « si une société libre est incapable d'aider la majorité pauvre, elle sera incapable de sauver la minorité riche », le délabrement du tissu économique, etc.

guerres répétées : elles ont créé des désastres sans précédent tant sur le plan socio-économique qu'humain.

L'absence de politique sociale : elle est marquée par l'absence de politique salariale, de sécurité alimentaire, l'inexistence d'une politique conséquente d'habitat et de scolarisation, la difficulté d'accéder aux soins de santé primaire,...

Manque de patrimoine : il a conduit le pays dans l'abîme.

L'absence des valeurs morales : il a entraîné la primauté des anti-valeurs (détournement, mensonge, usage de l'arbitraire, corruption, mauvaise gouvernance, ...)

La prédominance de l'injustice : il a constitué une grande difficulté dans la constitution d'une véritable société de droit.

Les conséquences combinées de ces éléments sur la population ont fait que le Congolais de la RDCongo évolue aujourd'hui dans un environnement « malade » où :

Les conditions de salubrité sont médiocres,

Les hôpitaux et les écoles sont en état de délabrement très avancé,

La desserte en eau et en électricité est très précaire et quasi inexistant dans certains coins du pays,

Les réseaux de communication sont presque inexistants (routes, lignes de chemin de fer, aéroports, lignes de téléphones, services postaux, ... ?

Les emplois n'existent plus et les logements décents ont disparu,

Les banques ne sont plus fonctionnelles et certaines ont disparu,

Les pouvoirs publics sont presque inexistants de sorte que la construction et la maintenance des infrastructures publiques sont abandonnées,

L'accès à une alimentation saine est très difficile (qualité, quantité, durabilité),

La mortalité infantile est très élevée,

L'espérance de vie est très basse,

Etc.

A vrai dire cette population évolue dans la misère, la pauvreté, la violation des droits humains, les conflits et les guerres, le manque de démocratie,...

Voilà pourquoi ce plaidoyer est plus qu'opportun pour favoriser l'éclosion d'un véritable état de droit, une véritable République Démocratique du Congo.

La production d'un manuel des outils de plaidoyer social peut alors permettre :

Aux acteurs de la société civile de se professionnaliser davantage dans ce sujet.

Pour ce faire, ils vont cesser d'agir en amateurs,

De mieux faire le plaidoyer social car bien préparés et outillés,

Aux politiciens de mieux orienter la politique en matière de changement social pour le mieux être de toute la population.

De réfléchir et d'harmoniser les points de vue sur le concept de plaidoyer social dans le cadre du mouvement associatif,
D'éviter la dispersion des idées et des efforts en facilitant une bonne orientation des actions,
De saisir l'opportunité par rapport au contexte socio-politique du moment dans notre pays.

III.2. DEFINITIONS DU CONCEPT PLAIDOYER SOCIAL.

Pour mieux s'imprégner du sens du concept « Plaidoyer social », il convient d'abord de séparer les deux mots (plaidoyer et social), les analyser séparément afin de bien les comprendre dans leur ensemble.

Ainsi, PLAIDOYER suppose :

Un discours prononcé devant un tribunal pour défendre une cause.
Cette première définition, à la fois classique et restreinte, a tendance à réduire la notion de plaidoyer à la seule dimension de défendre des intérêts privés devant une juridiction quelconque (de droit commun ou militaire).

Une défense en faveur d'une opinion, d'une personne, d'une communauté, etc.
A l'opposé de la première, celle-ci donne un sens suffisamment large au vocable « Plaidoyer ». Partant de l'individu à la communauté, elle visualise l'intérêt à revendiquer comme, non seulement une réalité personnelle mais, une valeur à protéger et à défendre par TOUS et par CHACUN devant différents échelons de décideurs.

Le lexique des formes juridiques estime quant à lui qu'une plaidoyerie est un exposé verbal à l'audience, des prétentions et arguments des parties pour défendre les droits de quelqu'un ...

LE SOCIAL, quant à lui est entendu comme tout ce qui concerne la société.
A ce stade de compréhension, intervient une certaine catégorisation d'éléments sur lesquels se fonde actuellement l'opinion pour donner un sens pratique au social.
Ainsi, le social sous-entend les éléments prioritaires suivants :
l'accès aux soins de santé de base,
l'accès à la sécurité alimentaire,
l'accès à l'emploi,
l'accès à l'habitat,

De ce qui précède, retenons que la seconde définition du « Plaidoyer » corrobore mieux avec la défense du social dans le contexte actuel de la RDCongo.

Ainsi on peut considérer le plaidoyer social comme un ensemble d'actions menées par des acteurs sociaux vers une cible bien déterminée (les décideurs) pour un changement positif d'une situation donnée en estimant que des mesures ont été prises et appliquées.

Il s'agit en fait d'un ensemble des mécanismes et stratégies mis en place par les acteurs de la société civile en vue d'obtenir des décideurs des moyens pour déclencher un processus de changement positif en faveur d'un groupe social donné.

Pour le GEAPO/Sud-Kivu, le plaidoyer social est une stratégie appropriée qui amplifie les préoccupations des masses auprès des dirigeants et des institutions publiques et qui veille à ce que des réponses adéquates soient apportées par les dirigeants et que ces derniers oeuvrent pour l'intérêt des populations et du pays.

III.3. DESCRIPTION DES GROUPES CIBLES POUR LESQUELS UN PLAIDOYER SOCIAL SE FAIT

“La Justice politique se donne (d'après Paix et résolution pacifique des conflits, Actes du colloque national tenu à Kinshasa p. 19) comme une forme essentielle de concrétisation du principe d'impératif éthique en politique. Elle signifie l'exigence de donner à chacun ce qui lui revient conformément aux règles rationnelles et censées que fixe de façon consensuelle l'ensemble de l'humanité et de la société représentée par le pouvoir politique. Et ce qui revient à chacun, sur le plan politique, c'est d'abord et avant tout les libertés et droits civiques fondamentaux reconnus à l'homme et aux collectivités par la communauté internationale à travers les Nations Unies.

Ces droits et libertés de base rentrent dans la catégorie de ce que la nation doit donner à chacun de ses citoyens comme devant lui revenir sans concession. Ce sont entre autre le droit à la vie, à la sécurité, à la liberté, à l'association, à l'éducation, au bonheur, ...

Pourtant, il existe certaines catégories sociales pour lesquelles ces droits sont d'une façon ou d'une autre, bafoués.

Ce sont donc ces catégories que nous appelons **groupes cibles** et qui nécessitent l'intervention des décideurs pour l'amélioration de leur mieux – être. Dans ces catégories nous trouvons :

Les enfants en situation particulièrement difficile parmi lesquels nous pouvons citer : les orphelins victimes de guerre ou du VIH/SIDA, les enfants soldats, les enfants exploités sexuellement (plus particulièrement les petites filles, les handicapés, les enfants de la rue, les enfants non scolarisés, les enfants issus des ménages démunis, les bâtards issus des viols.

Les femmes

Toutes les femmes sont d'une manière générale les premières victimes des conflits armés. Elles sont également victimes de l'inégalité de chances vis-à-vis de leurs partenaires du sexe masculin, dans beaucoup de domaines. Mais il y a aussi, parmi elles ; des catégories défavorisées parmi lesquelles il convient de mentionner :

- Les veuves
- Les femmes vivant seules
- Les filles – mères
- Les femmes analphabètes
- Les femmes mariées victimes des violences conjugales.

Les femmes de 3^{ème} age

Les femmes victimes des viols et des violences.

Les handicapés physiques et mentaux.

Ils sont victimes de la marginalisation et de la discrimination en matière d'emploi. Ils sont souvent déconsidérés dans la société. Ils nécessitent aussi une égalité des chances avec les gens normaux.

Les victimes du VIH/SIDA et des conflits armés, entre autres, les déplacés et les réfugiés.

Les fonctionnaires et autres agents de l'Etat, ainsi que les employés sous-payés du secteur privé.

Les chômeurs

Cette catégorie concerne tous ceux-là ; D6, Gradués, Licenciés, et autres SF, livrés au désœuvrement à cause de l'absence de toute politique de l'emploi de la part de l'Etat.

Les indigents

Ils sont démunis, mal nourris et victimes des maladies car ils n'ont point accès aux soins médicaux et sont incapables de faire soigner même leurs familles (cas de malades et de femmes retenues plusieurs mois à l'hôpital après accouchement et "emprisonnés" car étant incapables d'honorer leurs factures).

Les victimes des violations des droits humains ainsi que les prisonniers.

A cet effet le GEAPO dans son ouvrage : la Bonne Gouvernance stipule : "Les autorités politico-administratives sont des violateurs reconnus des droits de l'homme. Les forces de l'ordre se caractérisent par des abus et graves violations à l'endroit des populations civiles.

(...) Le cas d'arrestations arbitraires ou sans jugement le nombre des prisonniers politiques ou d'opinion, le respect de la légalité et des procédures dans l'administration de la justice, l'utilisation officielle ou officieuse de la torture" caractérise notre administration.

Les habitants des milieux ruraux à qui on offre souvent peu de chances par rapport à ceux de la ville.

III.4. LES ACTEURS SOCIAUX.

1° Dans cette catégorie nous classons : Les chefs coutumiers, les chefs religieux, les animateurs des mouvements associatifs, les syndicalistes, les personnes influentes (leaders sociaux) toutes catégories confondues : les hommes, les femmes, les jeunes. Les gestionnaires des institutions médicales (Centres nutritionnels, Zones de santé, Hôpitaux, ...), responsables d'écoles, ... bref tous ceux qui militent en faveur du bien être pour le changement qualitatif.

2° Profil d'un acteur social.

Un acteur social est censé être une personne engagée et dévouée pour le changement social, acceptant parfois le bénévolat, honnête, intègre, dynamique et

courageux, endurant, patient, disposant d'une grande capacité de persuasion, sage et pondéré, rassembleur, conciliateur, capable de négocier, fin, diplomate, apolitique. Il vise l'excellence et fait des analyses objectives sur une situation donnée qui accepte le sacrifice et qui maîtrise bien le milieu.

III.5. LES DECIDEURS SOCIAUX.

1° Sont appelés décideurs sociaux ceux à qui sont adressés le plaidoyer social et qui sont censés amener une amélioration de la qualité de vie des groupes sociaux cibles. On distingue dans ce groupe :

L'Etat

Le Chef d'Etat

L'exécutif à tous les niveaux

Le parlement

Le pouvoir judiciaire.

Le pouvoir coutumier

Les forces de l'ordre

Les chefs de guerre (rebelles).

Les chefs d'Etat de la sous-région des Grands Lacs.

L'union africaine

L'union européenne

Les institutions financières

La banque mondiale

Le FMI

Le Club de Londres

Le Club de Paris

La BAD

Le G8

Les multinationales

Les ONG du Nord partenaires des ONG du Sud.

2° Comment se comportent-ils ?

L'Etat congolais est démissionnaire car il ne fait rien de palpable en ce qui concerne ses prérogatives (salaires impayés, infrastructures détruites, soins médicaux inaccessibles à la majorité des populations, aucune politique de l'emploi, aucune politique de quoi que ce soit). L'Etat est automatique et très peu respectueux des droits humains.

Voilà ce qu'en dit P. Bagenda Balagizi dans son ouvrage "Crimes, pillages et guerres" : "Le système d'exploitation choisit des hommes peu scrupuleux, peu humains, qui peuvent ouvertement tuer ou voler, mentir et user de l'arbitraire sans se gêner; qui peuvent faire toute revendication et toute contradiction et qui, comme des perroquets, s'emploient à vendre à leurs peuples les idéologies de ceux qui les portent au pouvoir, même si ces idéologies sont contraires. Ce qui est toujours d'ailleurs le cas – aux intérêts de leurs populations et de leurs pays". P. 139

Certains chefs d'Etats africains affichent, quant à eux, une attitude hégémonique vis-à-vis de notre pays.

On observe également une attitude de partialité à l'égard de notre pays (politique de deux poids et deux mesures) de la part de la communauté internationale; mais on observe actuellement une implication de la communauté internationale dans la recherche des solutions pouvant amener au dénouement de la crise congolaise, car "Le conseil de sécurité est investi de responsabilités particulières aux termes de la Charte dans les domaines intéressant la paix et la sécurité internationale". (Actes du colloque national tenu à Kinshasa. P. 119.

Quant aux institutions financières, on remarque une certaine attitude positive en ce sens que certaines ont annulé une partie de la dette de la RDC.

Les ONG du Nord partenaires des ONG locales manifestent, quant à elles, soit de la sympathie soit de l'indifférence, voire de la méfiance vis-à-vis du conflit congolais. Certaines même contribuent à la continuation de la guerre. D'autres enfin s'impliquent dans la recherche des pistes de solutions pour la fin du conflit.

III. LE CHANGEMENT QUALITATIF, LE MIEUX ETRE : COMMENT DOIT-IL ETRE ?

Quatre questions sont dégagées :

Sur quelles valeurs reposent les éléments sociaux

Quelles sont les types de relation intra et inter individuelle qui permettent d'améliorer le mieux-être ?

A partir de quand ou quel paramètre de mieux être peut-on évaluer le changement ?

Quelles stratégies politiques doit-on mettre en marche pour arriver à apprécier les IOV (indicateurs objectivement vérifiables) de mieux être ?

6.1. Les valeurs de base des éléments sociaux :

Elles sont mieux explicitées par le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (1966) ratifié par les Etats membres des Nations Unies.

En se référant à ce pacte, l'on peut relever certains droits économiques et sociaux : à partir des quels il serait possible d'apprécier le mieux être :

1° Le droit au travail (article 6) qui comprend le droit qu'à toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté.

A cet effet, l'Etat congolais doit assurer le plein exercice de ce droit en développant des formations techniques et professionnelles en élaborant des programmes, de politiques et des techniques permettant un développement social et culturel constant et un plein emploi productif dans des conditions qui sauvegardent la jouissance des libertés politiques et économiques fondamentales.

2° Le droit qu'à toute personne de jouir des conditions de travail juste et favorables, qui assurent notamment :

La rémunération procurant au minimum :

un salaire équitable

une existence décente pour le travailleur et sa famille

la sécurité et l'hygiène de travail

l'accès à la promotion
l'accès au repos, aux loisirs, aux congés payés périodiques.

3° Le droit qu'à toute personne de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix, etc.

4° Le droit de toute personne à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

5° Le droit à une protection et une assistance aussi large que possible à la famille (formation, éducation des enfants, ...)

6° Le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle même et sa famille.

7° Le droit qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim. A cet effet, l'Etat congolais doit adopter, au moyen de la coopération internationale, les mesures et les programmes concrets :

pour améliorer les méthodes de production, de conservation et de distribution des denrées alimentaires par la pleine utilisation des connaissances techniques et scientifiques, par la diffusion des principes d'éducation nutritionnelle et par le développement ou la réforme des régimes agraires;

pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires du pays, par rapport aux besoins.

8° Le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale. A cet effet, l'Etat congolais devra prendre des mesures assurant :
la diminution de la mortalité infantile plus le développement sain de l'enfant.

L'amélioration de tous les aspects de l'hygiène

La prophylaxie et le traitement des maladies épidémiques, endémiques et professionnelles

La création des conditions propres à assurer à tous les services médicaux et une aide médicale.

9° Le droit de toute personne à l'éducation visant :

Au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité.

A permettre à chaque personne de jouer un rôle utile dans une société libre, de favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes sociaux, ethniques ou religieux, et d'encourager toutes le développement des activités du pays pour le maintien de la paix.

10° Le droit qu'à toute personne

de participer à la vie culturelle

de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications;

de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est auteur.

La charte communautaire des droits sociaux internationaux des travailleurs (1989) apporte d'autres précisions sur :

la libre circulation

l'emploi et la rémunération
l'amélioration des conditions de vie et de travail
la protection sociale en terme des prestations sociales d'un niveau suffisant
la liberté d'association et de négociation collective
la formation professionnelle
l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes
l'information, la consultation des travailleurs
la protection de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail
la protection des enfants et des adolescents.
Les personnes âgées
Les personnes handicapées.

6.2. L'accès et l'exercice de ces différents droits économiques et sociaux reflètent un changement qualitatif, en mieux être. Ils constituent des paramètres ou des IOV d'appréciation du mieux être.

III.7. LA CONSTITUTION DES COALITIONS ET LEUR RAISON D'ETRE.

7.1. La construction des coalition.

7.1.1. Contexte

La question de coalition apparaît aujourd'hui capitale avec la mondialisation et le développement de l'idée des réseaux. Les groupes financiers, les associations et les Etats veulent conjuguer les effets pour étendre le marché, mieux intervenir sur terrain et co-réaliser les programmes afin de développer une région donnée. Les coalitions se présentent donc comme une stratégie pour améliorer les services et la qualité de travail.

Les coalitions se construisent sur base des intérêts économiques, politiques, socioculturelles, militaires et de développement durable d'une communauté. L'idée de coalition vieille, et là où elle a été mise en route, c'est pour suppléer les insuffisances matérielles, techniques, financières et humaines prononcées dans les projets isolés mais aussi pour susciter une synergie dans les organisations et dans la perception d des problèmes.

7.1.2.. Finalité

Les coalitions naissent là où il y a un besoin de travailler en synergie, de conjuguer des moyens afin d'atteindre un objectif commun. Il n'y a pas une formule unique pour former les coalitions, mais elles sont dictées par les contingences, des projets de sociétés et les enjeux du moment.

Le demande sociale est déterminante, et surtout les défis à relever. La viabilité des coalitions dépend de la définition des contrats de coalition qui déterminent dans les termes acceptables des enjeux communs, les intérêts de chaque partie impliquée

dans l'action et les modalités de finalisation des obligations des membres et des devoirs de la coalition.

7.1.3. Illustration

Les exemples de coalitions sont légion dans le monde, couvrent divers domaines (militaires, économique, politique, technique), mais disparaissent dès que les parties n'y trouvent plus d'intérêt. L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), L'Union Européenne, l'Union Africaine, COMESA, SADEC sont autant d'illustration des coalitions. Comment sont nées les coalitions ?

Elles sont nées de la volonté des politiques de faire face aux défis et d'améliorer le niveau de vie d'une communauté par l'offre des services à une large échelle.

Le colloque sur le renforcement de la solidarité régionale, tenue du 08 au 10 avril 2002 à Kampala, a révélé l'existence des efforts concertés visant à améliorer les secteurs de communication par les initiatives nationales ou régionales notamment les routes, le chemin de fer, le transport aérien, les télécommunications et les services postaux.

7.1.4. La formation des coalitions

En République Démocratique du Congo, des coalitions sont nées avec la décomposition de l'Etat et la résurgence de la pauvreté en ville et au village. Elle sont nées pour accompagner et encourager les populations à revendiquer une justice équitable, la bonne gouvernance, le respect des droit des humains la démocratie. Les coalitions naissent de deux ordres : la volonté populaire ou la volonté des pouvoirs publics et suivent le schéma ci-après :

Prise de conscience de la dégradation du contexte
Mobilisation des acteurs et des moyens
Concertation pour définir les problèmes
Définitions des objectifs, des enjeux et des moyens
Structuration
Exécution de l'activité
Suivi et évaluation

. La raison d'être des coalitions

Tous les temps, les coalitions sont mises en route pour servir de cadre aux acteurs afin de remplir les tâches qu'un acteur isolé serait incapable de réaliser. Les associations en réseaux par exemple constituent un front en vue d'exercer une emprise sur l'action de l'environnement.

Les coalitions limitent le gaspillage des moyens, la concurrence déloyale et renforce la capacité d'attraction des acteurs. Les coalitions deviennent donc des pôles de concertation, de définition des stratégies d'action et de relais entre la base et le sommet.

Les coalitions deviennent des canaux par lesquels s'opèrent les diffusions des innovations, et des connaissances qui concernent le secteur. Dans ce cas, elles participent à la spécialisation et à la capacitation des ressources humaines et à la professionnalisation.

Mais les coalitions posent un problème réel, celui de leur viabilité et de maîtrise. En Afrique, des coalitions ont été formées, mais elles n'ont pas fait long feu, du fait de la pauvreté, de la dépendance, de la mauvaise gestion et de l'incohérence du cadre juridique définissant les intérêts des parties.

Le blocages sont apparues dans les communications et le contrôle des ressources. Les Africains devraient réfléchir plus d'une fois sur les mécanismes de fonctionnement et le contexte pour se lancer dans le travail en réseau qui nécessite la maîtrise de l'organisation et les outils de contrôle.

En considérant la réaction et le comportement des décideurs, et en tenant compte du fait que le plaidoyer social est un processus à la fois de pression et de lobbying, la réussite du plaidoyer social dépend des actions en synergie, de la conjugaison des efforts, pour avoir des cadres de concertation et d'échange entre acteurs sociaux, cadres qui n'existent pas jusque-là.

Il y a une diversité d'acteurs sociaux ayant presque les mêmes objectifs et la même motivation, travaillant au profit de la même catégorie de communauté, mais avec des approches différentes. Donc, il y a un besoin d'harmonisation des stratégies et d'approches et donc éviter la dispersion des efforts et des moyens.

III.8. LE PLAIDOYER SOCIAL EXIGE UN PROCESSUS DE COMMUNICATION ? COMMENT LE FAIRE ?

Le besoin de communiquer avec son prochain est aussi fondamental que la nécessité physique de se nourrir et de s'abriter. C'est un désir qui vient du plus profond de nous-mêmes et qui, dans la civilisation contemporaine, est indispensable à la survie des humains dans le processus de changement vers le mieux être social. Les individus sont appelés à entretenir des relations qui facilitent la compréhension d'autrui.

La communication entre des personnes ou des groupes est la transmission d'une signification, qu'il s'agit du niveau des idées, de celui des sentiments et/ou de l'affectivité. Toute communication met en œuvre des signes, des signaux, un langage mais ne s'opère qu'au niveau de l'esprit, de la volonté et du cœur.

Processus de communication.

La communication comme processus interne du plaidoyer social opère à deux niveaux :

un niveau horizontal où les nécessiteux, les opprimés expriment leurs points de vue;
un niveau vertical où leurs opinions, avis et autres points de vue sont orientés vers les décideurs.

Le travail de communication en ce sens repose sur la participation active et consciente de chacun des partenaires, un don et une réponse, un réel échange. Les moyens de communication sont les signes, les gestes, les symboles, la parole et en général toutes les formes de langage et d'expression significative. Dans la dynamique sociale de changement, tout outil de transformation des conditions de vie est perçu comme un intrant et mérite d'être inscrit dans le processus de communication.

La technique et le savoir faire technique, s'ils sont un objet de communication, sont aussi un véhicule d'échange et un moyen de communication. Les modes de communication entre les individus ou les groupes sont en corrélation avec la structure sociale qui agit sur eux, mais qu'ils contribuent aussi à façonner.

La communication fait problème parce qu'elle se trouve associée à toutes les questions sur lesquelles l'humanité s'interroge aujourd'hui avec une inquiétude grandissante : conditions de la survie de l'espèce humaine, paix, et coexistences pacifique, compréhension mutuelle, réduction des inégalités, utilisation rationnelle et équitable des ressources naturelles, explosion démographique, fonctionnement de la démocratie.

Vis-à-vis de telles questions, la communication se trouve dans une situation ambivalente : dépendant de leur solution et pouvant y contribuer en même temps. Cette préoccupation fait de la communication une épine dorsale dans la résolution des difficultés liées à la vie de tous les jours. Elle participe à l'amélioration des conditions de vie et devrait fonctionner correctement sur tous les pôles en vue d'assurer la transformation sociale.

Lorsque l'on analyse en profondeur la fonction de la communication, on en arrive en une présentation par axes tel que le définit le rapport "MACBRIDE" (Unesco, rapport intérimaire sur les problèmes de la communication dans la société moderne, c.c., 78/WS/39 , Paris, septembre 1978, p.25)

1° Une fonction d'information proprement dite qui concerne la collecte, le rassemblement et le traitement des données, garantit la liberté d'expression, facilite la transparence des rapports sociaux et assure la diffusion des éléments de connaissance, de jugement et d'opinions nécessaires à la compréhension de la société environnante,

2° Une fonction de persuasion, de motivation, d'interprétation liée au contrôle social, à l'organisation des activités collectives.

3° Une fonction d'éducation et de transmission de l'héritage social et culturel.

4° Une fonction de socialisation destinée à faciliter la participation des individus, des groupes et des collectivités dans la vie publique et dans l'élaboration et la prise des décisions.

5° Une fonction de loisir et de divertissement qui peut s'exercer selon des modalités variables suivant la diversité des contextes culturels et des niveaux de développement et qui se relie à l'amélioration de la vie.

8.2. Comment le faire ?

Il faut arriver à favoriser les échanges, d'où il faut investir dans les rencontres, les médias, feuillets et bulletins de vulgarisation, Internet, ...

Il convient de réhabiliter et/ou mettre en place les infrastructures de communication. La nécessité d'investir aussi dans la formation, l'éducation des gens (pour que tout le monde soit à même de comprendre les problèmes). Concrètement, l'analyse des fonctions de la communication révèle le rôle clé des médias, les moyens de communication des masses.

Il faut donc axer la communication sur 4 directions :

1° Vers soi-même : au niveau de la conscience, de l'introspection,

2° Vers autrui : en adressant un message à un ou plusieurs de sens de l'interlocuteur : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher.

3° Vers un groupe : Les messages importants devraient atteindre de nombreuses personnes à la fois et espérer ainsi coopérer à la transformation des conditions de départ.

4° Vers la masse : Une même idée communiquée à une personne peut l'atteindre des centaines d'autres en bien moins de temps par des techniques qui consistent à faire connaître des informations, des idées et des attitudes à un public plus large et diversifié par l'entremise de médias.

En tant qu'agents de communication dans la société, les médias ont pour grande responsabilité d'informer les gens sur ce qui se passe autour d'eux dans la région. On devrait faire en sorte que les gens soient conscients de leur condition et de l'environnement sociopolitique dans lequel ils vivent.

Pour faciliter ceci, les médias sont censés initier des discussions publiques sur tous les sujets de haute importance concernant les habitants de la région tels que la paix, l'unité et le renforcement économique. Il devrait y avoir un dialogue entre les médias et l'opinion publique permettant un échange des points de vues sur ces problèmes qui affectent la vie quotidienne des gens.

III.9. LE PLAIDOYER SOCIAL EST-IL UN PROCESSUS DE PRESSION ET/OU DE LOBBYING ? COMMENT ?

Le plaidoyer social peut effectivement être considéré comme un processus de pression visant un changement positif d'une situation donnée. Ce processus de pression peut aboutir au Lobbying du quel il se différencie par les acteurs et par l'étendue des actions.

En effet, les acteurs du plaidoyer social sont des animateurs sociaux intéressés à la question, souvent directement alors que le Lobbying appelé d'autres acteurs, multiples et diversifiés qui interagissent même sur le plan international et qui n'ont pas nécessairement d'intérêt directs dans l'action ainsi menée. Lobbying : au delà des acteurs intéressés par la question, il y a d'autres qui viennent consolider l'action de pression tant sur la plan national qu'international.

Le plaidoyer social est aussi un processus de pression d'autant plus qu'il vise un changement social positif d'une situation mauvaise au moins bonne vers une situation meilleure.

III.10. QUELLES SONT LES DIFFERENTES ETAPES D'UNE METHODOLOGIE DE PLAIDOYER SOCIAL.

Nous fondant sur nos expériences, nous avons pu identifier quelques phases méthodologiques :

phase d'identification de la situation à changer

saisi (informé) du problème
observation de la situation
compréhension de la situation
identifier la situation,
identifier les acteurs ; monter les stratégies.
prise de conscience de la question
définition des différents contours du problème ainsi que ses diverses implications.

phase d'implication d'autres acteurs.

sensibilisation et recherche d'adhésion
conscientisation des acteurs intéressés.

phase de définition des stratégies d'ensemble.

Identification des cibles auxquelles ont va adresser les actions.
Résultats escomptés
Moyens à utiliser (financiers, humains, autres, ...)
Plan d'action.

phase d'exécution

application des plans d'action
suivi des actions menées et initiées
évaluation des actions menées

Phase de replanification.

En cas de nécessité, redéfinir les stratégies en suivant le processus ci-haut.

III.11. ETUDE DE QUELQUES CAS DE PLAIDOYER SOCIAL POUR FACILITER LA CONCEPTUALISATION/LA CAPITALISATION.

Quelques cas vécus ont été choisis fin d'étayer la méthodologie et le processus de pression utilisé par les animateurs sociaux.

11.1. Plaidoyer contre la sur taxation de la société Bralima à Bukavu

Les animateurs sociaux (société civile) du Sud Kivu avaient initié un boycott de consommation des boissons produites par cette société de brasseries et ce pendant une semaine.

En effet, il a été observé que les surtaxes exigées par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) à la Bralima devaient générer de l'argent, et cet argent devaient servir à l'achat des armes pour ainsi pérenniser la guerre qui sévit à l'Est du pays.

Le plaidoyer a amené le RCD à ne pas augmenter le taux de taxes sur les boissons suites au boycott d'une semaine et le prix des boissons n'a plus été rehaussé.

11.2. Plaidoyer par rapport à l'utilisation de Rwandacell

En 2001, la société rwandaise de télécommunication dénommée RwandaCell, qui exploite le réseau de téléphone mobile à Bukavu et à Goma, au Sud Kivu et ou Nord-Kivu obligeait à ses abonnés de ne plus avoir un choix entre l'utilisation de 2 cartes (d'abonnement et d'appel) pour une carte instantanée comprenant en elle-même et l'appel et l'abonnement.

Cette façon de faire de R-Cell qui n'a pas de bureau en RDC (donc ne paye pas de taxes) a conduit les acteurs sociaux à boycotter le téléphone mobile pendant 10 jours et ont initiée une pétition quant à ce.

Le résultat obtenu de ce plaidoyer social est que MTN-R-cell est revenu à sa première présentation (2 cartes) mais aussi, il a même changé de nom (Supercell).

La grève des fonctionnaires du Sud Kivu en 2001.

Pour non paiement de leurs salaires (alors que les recettes existent), les fonctionnaires de l'Etat, travaillant au Sud-Kivu ? ont déclenché une grève demandant au RCD le paiement de leur dû.

Malheureusement, le mouvement RCD au lieu d'entendre le plaidoyer social des agents et fonctionnaires de l'Etat s'est employé à chasser de service les grévistes qu'il a remplacés par les autres.

Plaidoyer contre le recrutement et utilisation des Kadogos (enfants soldats) par le RCD

Les animateurs sociaux des ONG locales des droits humains ont fait pression de diverses manières sur les autorités politiques et militaires du RCD pour que le RCD ne recrute plus ou n'utilise plus les enfants de moins de 18 ans.

A cet effet, le président du RCD a signé une décision reconnaissant les conventions relatives aux droits de l'enfant et de ne plus recruter les enfants et a demandé aux commandants brigade de démobiliser les Kadogos qui sont dans leurs unités.

Ainsi plus de 600 enfants ont été démobilisés depuis 2001 au Sud-Kivu et 124 au Nord-Kivu. Mais aussi le recrutement, même s'il continue en cachette, n'est plus ouvert en ce qui concerne les enfants de moins de 18 ans.

Aussi, les animateurs sociaux agissant en coalition interviennent au niveau des leaders communautaires pour les sensibiliser à ne pas accepter l'utilisation de leurs enfants dans les différentes forces armées.

LECTURE CONSEILLÉE

Recueil de documents internationaux et nationaux, Droits humains fondamentaux, Bruxelles, 1973

Patient Bagenda Balagizi, Crimes, pillages et guerres, Le Congo malade de ses hommes, 30 juin 1960-17 mai 1997, Bukavu, SEPTEMBRE 2001.

Patient Bagenda Balagizi, Sud Kivu, tenir bon, Bukavu, Avril, 2002.

Galbraitha, Théorie de la pauvreté de masse, Gallimard, 1980. document sur le rôle de la communication dans le renforcement des capacités d'action de la société civile du Sud –Kivu, par Jean Bosco Muhemeri

IREC, Séminaire-atelier sur les techniques et stratégies de communication pour le développement, 10-27 janvier 1974, Bukavu.

Documents sur le colloque sur la Région des Grands lacs concernant la bonne gouvernance, la communication et les médias, Kampala, Ouganda, du 08 au 10 avril 2002 (Mwalima Nyerere Foundation)

Sylvia Alexander, A Handbook of practical strategies for local human rights groups, New-York, 1999, lire de page 32 aux suivants.

International Human Rights internship program, A circle of Rights, USA, 2001. Lire de page 400 aux suivants.

Gérard NIYUNGEKO, les Droits de l'homme, Cours destiné aux formateurs, Bujumbura, juin 1994.

International Human Rights Law Group, Stratégies et Actions des ONGDH dans un contexte exceptionnel (Rapport de rencontre), Kampala du 28 au 30 mars, 1997.

Héritiers de la Justice, Transformer une société conflictuelle. Rapport du cours-atelier d'août 2002, Peace Guest House, Cyangugu/Rwanda

LDGL, La Nationalité et la citoyenneté dans les pays de la région des grands-lacs, rapport de Kigali du 27 au 30/09/1999, Kigali, juin 2000.

Elizabeth Crary, Négociation, ça s'apprend tôt ! Pratiques de résolution de problèmes avec les enfants de 3 à 12 ans.

GEAPO, La bonne gouvernance (Modules de formation et d'éducation Civique, éd. Du CEDD, BKV, 20 novembre 1997.

GEAPO, La démocratie (Module d'éducation et formation civique), éd. Du CEDD, Bukavu 20 décembre 1997.

Hamuli KABARUZA, Paix et résolution pacifique des conflits durant la transition démocratique au Zaïre. Actes du colloque national tenu à Kinshasa, du 22 au 26/02/1994, CNONGD

Université de Paix, Graines de médiateurs. Médiateurs en herbe, éd. Memod, 2000

Patient Bagenda Balagizi, Noyau et lutte politique, Bukavu, décembre 1993.
 GALE, Module de formation sur : la gestion et résolution des conflits, les droits de l'homme en situation de guerre, la non violence, janvier 2001.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER SUR LE PLAIDOYER SOCIAL ORGANISE PAR **LE CENADEP-AK, DU 17 AU 18 SEPTEMBRE 2002 AU CAP/NGUBA-BUKAVU.**

| N° | NOM ET POSTNOM | ORGANISATION/FONCTION |
|-----|-------------------------------------|--|
| 1. | Thaddée HYAWE-HINYI BALUNDI | ADEN/Pool de BKV – Modérateur |
| 2. | Raphaël WAKENGE NGIMBI | Consultant Indépendant |
| 3. | Bertin RUTEGA NKWALE | PLD – Secrétaire Technique |
| 4. | Didace KANINGINI KYOTO | BCSC S/Kivu – Président a.i. |
| 5. | Me Christian MUKOSA KAPENDA | Consultant Indépendant |
| 6. | Me Chrispin MUTWEDU KAMANYULA-N. | Chargé de service Plaidoyer - SERTAC/CARECO |
| 7. | Me BISIMWA NTAKOBAJIRA | RADHOSKI – Modérateur |
| 8. | C.T. Eric KASUKU KALABA | ISDR/BUKAVU – Enseignant |
| 9. | MURHABAZI NAMEGABE | BVES/Coalition Enfants Soldats – Directeur |
| 10. | Basile KABAZIMWYA KABEZIBWA | CIUB – Secrétaire Exécutif |
| 11. | LUKENDO BULONGO Safanto | CENADEP – Conseiller en Développement |
| 12. | Astrid MUJINGA NZAMBI | ACEF – Présidente |
| 13. | BIRINGINGWA MUGABO Cyprien. | CENADEP/ Antenne du KIVU - Coordinateur |
| 14. | Jules-J. KANJIRA MATEMBERA | GALE – Coordinateur |
| 15. | Bosco MUCHUKIWA | CEDAC – Modérateur |
| 16. | Eric KAJEMBA | Radio-Maria – Animateur Journal DICO |
| 17. | Arsène KIRHERO | LAW GROUP - Coordinateur |
| 18. | KIZITO MUSHIZI NFUNDIKO | Radio-MAENDELEO – Directeur. |
| 19. | Félicien ZOZO RUKERATABARO | ASOP – Secrétaire Exécutif. |

